

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 4 mai 2010, à 20:00 heures, à la salle municipale, 1444, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Nathalie Poitras, Mario McDuff,.

Le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber, était aussi présent.

La conseillère madame Clairette Gemme McDuff et le conseiller, monsieur Pierre Vermette, étaient absents.

167-05-10 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur François Gamache, maire.

168-05-10 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

169-05-10 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES D'AVRIL 2010.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter le procès-verbal des séances d'avril 2010, tel que rédigé.

170-05-10 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussigné certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

| | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| Achats de biens et services pour 2010 | 1 329 077.43\$ |
| Salaires (2010 périodes 7 et 8) | 196 014.39\$ |
| | <u>1 525 091.82\$</u> |

Signé ce 4^e jour de mai 2010.

Nicolas Moukhaiber, secrétaire-trésorier

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes à la présente, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par le secrétaire-trésorier relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU:

1^o d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds. En conséquence, le conseil autorise les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.

2° d'autoriser le paiement des dépenses. En conséquence, le conseil autorise le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

171-05-10 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le dépôt des rapports des chefs de service pour les services d'administration, travaux publics, loisirs, trésorerie, incendie et urbanisme.

172-05-10 ACCORDER LE CONTRAT POUR LES REGARDS SANITAIRES EN BÉTON, PROJET ÉGOUT SANITAIRE, PHASE 6, TRAVAUX 2010.

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour la fourniture de regards sanitaires en béton, dans le projet égout sanitaire, phase 6, travaux 2010 ;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 20 avril 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accorder le contrat de fourniture de regards sanitaires en béton, à la compagnie Groupe Lécuyer Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 39 104.61\$ taxes incluses.

173-05-10 ACCORDER LE CONTRAT POUR LES CONDUITES EN ÉGOUT SANITAIRE ET EAU POTABLE, PROJET ÉGOUT SANITAIRE, PHASE 6, TRAVAUX 2010.

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour la fourniture des conduites en égout sanitaire et eau potable, dans le projet égout sanitaire, phase 6, travaux 2010 ;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues et ouvertes le 20 avril 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accorder le contrat de fourniture des conduites en égout sanitaire et eau potable, à la compagnie Emco Corporation, le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 89 886.46\$ taxes incluses.

174-05-10 ACCORDER LE CONTRAT POUR L'ÉGOUT PLUVIAL, PROJET ÉGOUT SANITAIRE, PHASE 6, TRAVAUX 2010.

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour la fourniture de matériaux en égout pluvial, dans le projet égout sanitaire, phase 6, travaux 2010 ;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 20 avril 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accorder le contrat de fourniture de matériaux en égout pluvial, à la compagnie J.U. Houle Ltée., le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 79 643.30\$ taxes incluses.

175-05-10 MANDAT À BPR-INFRASTRUCTURE INC., PRÉPARATION DES PLANS ET DES DEVIS TECHNIQUES ÉGOUT SANITAIRE, PHASE VII.

CONSIDÉRANT la demande de soumissions publiques faite par la municipalité auprès de firmes d'ingénieurs pour la préparation de plans et devis techniques pour le projet égout sanitaire, phase VII;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et ouvertes, le 22 avril, par le comité de sélection, formé de Josée Desmarais, Nicolas Moukhaiber et Carmen McDuff;

CONSIDÉRANT que selon la grille de pointage et l'ouverture de l'enveloppe de prix, BPR inc. a obtenu le meilleur pointage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accorder le contrat d'honoraires, de préparation des plans et demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, dans le projet égout sanitaire, phase VII, à BPR inc., au coût de 195 725.\$ plus taxes.

BPR inc. est mandaté à soumettre les documents nécessaires au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pour la demande de certificat d'autorisation dans ce dossier.

Pour les travaux de la rue Principale, le mandat est conditionnel à la signature d'un protocole d'entente confirmant l'aide financière par le ministère des Transports du Québec.

176-05-10 ADOPTER UN PROGRAMME MUNICIPAL POUR LES MAISONS LÉZARDÉES PROGRAMME RÉTROACTIF.

CONSIDÉRANT que certains propriétaires aux prises avec des problèmes d'affaissement de leur propriété ont fait pieuter leur propriété sans aide financière;

CONSIDÉRANT l'annonce d'un montant d'aide financière de 50 000.\$ par la Société d'Habitation du Québec afin de venir en aide à ces propriétaires;

CONSIDÉRANT que par équité envers ses citoyens, l'aide financière de la municipalité sera la même que pour le programme des maisons lézardées non pieutées, soit un montant maximum de 12 000.\$ par propriété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'adopter le programme d'aide rétroactif pour les maisons affaissées, dont les travaux de pieutage ont été exécutés entre le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} septembre 2009, tel que préparé par monsieur Nicolas Moukhaiber, prévoyant sa mise en vigueur à compter de la présente.

177-05-10 SONORISATION POUR LA FÊTE NATIONALE.

CONSIDÉRANT que la compagnie Locaparty ne désire plus offrir ses services de location d'équipement pour la Fête Nationale ;

CONSIDÉRANT que de nouvelles soumissions par invitation ont été demandées ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accorder le contrat de sonorisation pour la fête Nationale à la compagnie Steph Musik, le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 7500.\$ plus taxes.

Un acompte de 2 339.69\$ est exigé pour confirmer le contrat.

178-05-10 ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS POUR LE SERVICE DES LOISIRS.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'engager les étudiants suivants pour la saison estivale 2010 :

Camp de jour et service de garde : Andréanne Brière, Anabelle Dalpé, Jessie Favreau, Jannick Gagnon, Roxanne Sicard Lajeunesse, Charles Sévigny, Mélina Tejada Charlebois, Mélanie Thibault, Jade Hallé, Martine Lacoste et Sabrina Martin.

Bibliothèque: Caroline Despatie et Yallane Roch Poirier

Sauveteur et moniteur : Maxime Bellemarre

179-05-10 PAIEMENT D'UNE PARTIE DE CLÔTURE MITOYENNE POUR LA PROPRIÉTÉ SUIVANTE : 479, MGR CODERRE.

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 479, rue Mgr Coderre a fait installer une clôture mitoyenne entre sa propriété et le terrain de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que le coût d'achat et d'installation d'une clôture mitoyenne soit assumé à 50% par chacun des propriétaires mitoyens;

CONSIDÉRANT la vérification de la conformité par le service d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de rembourser 50% du coût de la clôture mitoyenne, au propriétaire suivant :

479 rue Mgr Coderre : 380.44\$

180-05-10 REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION POUR UNE SESSION EN GESTION DES SERVICES MUNICIPAUX.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de rembourser les frais d'inscription de Samuel Gemme, inspecteur municipal, pour la session d'hiver 2010 au coût de 555.63\$ taxes incluses, pour sa formation d'un certificat en gestion des services municipaux. Les cours suivis sont: Système politique montréalais et Introduction aux relations internationales.

181-05-10 ACCORDER LE CONTRAT POUR L'IMPLANTATION DE LAMPADAIRES AUX PHASES 10, 11 ET 12 DE SERVICE DE RÉNOVATIONS R.S. ET LA RUE DOLORÈS.

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour l'implantation de lampadaires aux phases 10, 11, 12 de Service de Rénovation R.S. et de la rue Dolorès;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 23 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'accorder le contrat à la compagnie Dubo Électrique Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 70 802.\$ plus taxes.

182-05-10 ACCORDER LE CONTRAT POUR L'IMPLANTATION DE BASES DE LAMPADAIRES AUX PHASES 10, 11, 12 DE SERVICE DE RÉNOVATIONS R.S. INC. ET LA RUE DOLORÈS.

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour l'implantation de bases de lampadaires aux phases 10, 11, 12 de Service de Rénovations R.S. inc. et la rue Dolorès;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accorder le contrat à la compagnie Les produits de béton de l'Estrie, le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 475.\$/base incluant le transport et excluant les taxes.

183-05-10 ACCORDER LE CONTRAT POUR LES ÉQUIPEMENTS TÉLÉPHONIQUES.

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour la fourniture d'équipements téléphoniques pour le nouvel hôtel de ville, la bibliothèque, le garage municipal et la caserne incendie;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues le 20 avril 2010 et que le comité de sélection, formé de Josée Desmarais, Carmen McDuff et Alexandre Nadeau s'est réuni le 28 avril 2010;

CONSIDÉRANT que selon la grille de pointage et l'enveloppe de prix, c'est la compagnie Société Telus communications qui a obtenu le pointage le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accorder le contrat d'acquisition des équipements, logiciels et licences ainsi que l'entretien et le soutien annuel pour 3 ans, à Société Telus communications au coût de 61 359.18\$ taxes incluses.

184-05-10 MANDAT DE SIGNATURE, PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, à signer pour et au nom de la Municipalité une entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie à intervenir entre les villes de la MRC de Lajemmerais.

185-05-10 MANDAT DE SIGNATURE, PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, à signer pour et au nom de la Municipalité une entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie à intervenir entre les certaines villes de la MRC de Lajemmerais, certaines villes de la MRC Vallée du Richelieu et certaines villes de la MRC Pierre-de-Saurel.

186-05-10 AUTORISER SYLVAIN ST-PIERRE, À S'INSCRIRE À UNE FORMATION.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'autoriser monsieur Sylvain St-Pierre, directeur, à s'inscrire à une session d'accréditation pompier 1, édition 2008, qui aura lieu à St-Hyacinthe, le 15 juin 2010 au coût de 227.91\$.

Les frais d'inscription, de repas et de transport, seront défrayés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

187-05-10 DÉFRAYER LE COÛT D'UNE COMPÉTITION DE POMPIERS.

CONSIDÉRANT que quatre (4) pompiers de Saint-Amable désirent participer à une compétition « Défi Gratte-ciel 2010 »;

CONSIDÉRANT que les profits ramassés lors de cette compétition seront remis pour la dystrophie musculaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de défrayer les frais d'inscription des quatre participants, soit un montant de 30.\$ par participant.

188-05-10 DÉMISSION DE MONSIEUR SYLVAIN FAVREAU, AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'accepter la démission de monsieur Sylvain Favreau, au poste de pompier à temps partiel, à compter du 26 avril 2010.

189-05-10 ACCORDER LE CONTRAT POUR LE DÉMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE.

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées pour le déménagement de l'hôtel de ville et de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accorder le contrat de déménagement de l'hôtel de ville et de la bibliothèque municipale, à la compagnie Déménagement Ste-Julie, le plus bas soumissionnaire conforme au coût de 10 800.\$ plus taxes.

190-05-10 ACCORDER LE CONTRAT POUR LA TOITURE DE LA SALLE MUNICIPALE.

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées pour la réfection de la toiture à la salle municipale;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accorder le contrat de réfection de la toiture de la salle municipale, à la compagnie D.S. Toitures, le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 11 569.\$ taxes incluses.

191-05-10 ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'engager monsieur Patrick Lavigne au poste d'employé surnuméraire pour le service des travaux publics.

192-05-10 ACHAT D'UNE POMPE D'URGENCE PORTATIVE, POUR POSTE DE POMPAGE.

CONSIDÉRANT la nécessité d'acheter une pompe d'urgence portative, qui permettrait de vider les postes de pompage en cas de problème et de pomper directement à l'égout;

CONSIDÉRANT que tous nos postes de pompage sont équipés de pompe Flygt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'autoriser monsieur Théo Ouellette à acheter une pompe Flygt ayant la capacité de pomper tous les postes, au coût de 8 603.44\$

193-05-10 ENTÉRINER LA RÉUNION NUMÉRO 393 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'entériner la réunion numéro 393, du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 27 avril 2010.

194-05-10 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2009 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter les états financiers 2009 du transport adapté de la MRC de Lajemmerais qui ont été déposés et adoptés par la MRC de Lajemmerais, en date du 8 avril 2010.

195-05-10 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2009 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter les états financiers 2009 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tels que déposés.

196-05-10 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 642-10, INSTALLATION DE LUMINAIRES SUR LA RUE DOLORÈS.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 642-10 intitulé : « Règlement concernant des travaux d'installation de luminaires de rues, sur la rue Dolorès, décrétant une dépense et un emprunt de 100 000.\$ à ces fins.

Le règlement décrète ce qui suit :

Règlement concernant des travaux d'installation de luminaires de rue, sur la rue Dolores, décrétant une dépense et un emprunt de 100 000\$ à ces fins.

ATTENDU l'importance d'installer des luminaires de rues décoratifs pour la sécurité des citoyens;

ATTENDU que les travaux énumérés au paragraphe précédent amélioreront l'esthétique du secteur;

ATTENDU que l'ensemble de ces travaux est estimé à 100 000\$ et qu'il y a lieu de décréter leur exécution et leur financement permanent;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU qu'un règlement portant le numéro 642-10 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1

- 1.1 Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux d'installation de luminaires de rues décoratifs sur la rue Dolores pour 78 immeubles imposables, sous réserve de l'intégration au présent règlement de plans et devis de soumissions, conformément à l'estimation datée du 15 avril 2010, préparée par Nicolas Moukhaiber, ing. secrétaire-trésorier et directeur général et lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A », dont les coûts comprenant, le cas échéant, une quote-part des frais incidents et des taxes nettes.

ARTICLE 2

- 2.1 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 100 000\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

- 3.1 Pour financer les travaux décrétés par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 100 000\$.

ARTICLE 4

- 4.1 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 100 000\$ sur une période de vingt ans.

ARTICLE 5

- 5.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « B », surligné en orange, joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- 5.2 Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

| Catégories d'immeubles | Nombre d'unités |
|------------------------|-----------------|
| a) immeuble imposable | 1 |

ARTICLE 6

- 6.1 Pour les fins de l'article 5 un immeuble imposable ne sera pas considéré s'il est formé uniquement de terrains vacants sur lesquels aucune construction ne peut être érigée.
- 6.2 Pour les fins de l'article 5, la compensation afférente à un immeuble imposable ou une unité de logement que le propriétaire doit payer n'est pas affectée par le regroupement, le morcellement, le démembrement ou la modification de cette unité. La compensation afférente à ces unités modifiées est alors calculée de la façon suivante :
- 6.2.1 Si deux ou plusieurs unités d'immeuble imposable ou d'unité de logement sont regroupés, la nouvelle unité créée est réputé valoir un nombre de points égal au total des points des unités existantes avant le regroupement.
- 6.2.2 Si une unité d'immeuble imposable ou une unité de logement sont démembrés en totalité au profit d'autres unités existantes, la compensation afférente à cette unité démembrée est transférée aux autres unités modifiées ou remplacées suite au démembrement.

6.2.3 Si une unité d'immeuble imposable ou une unité de logement sont démembrés partiellement au profit d'autres unités existantes, la compensation afférente à l'unité démembrée n'est pas affectée;

6.2.4 Si un immeuble imposable ou une unité de logement sont modifiés par l'ajout de nouveaux usages ou par leur remplacement, la compensation afférente à cette unité est modifiée pour ajouter ces nouveaux usages ou, le cas échéant, leur remplacement;

ARTICLE 7

7.1 Dans le cas des unités d'immeuble imposable ou d'unité de logement, non imposables, la proportion du coût attribué à ces unités sera à la charge de tous les biens-fonds imposables de la municipalité et il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, sur tous les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité, construits ou non, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 8

8.1 Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu des articles 5 à 8 peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de titres en vertu de cet emprunt ou toute émission subséquente, et qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par l'article 5.

ARTICLE 9

9.1 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

197-05-10 VERSEMENT D'UNE BOURSE DE 500.\$ POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accorder une bourse de 500.\$ répartie à quatre étudiants différents, fréquentant l'école François Williams afin de souligner la persévérance pour l'année 2010.

Le chèque sera fait au nom de l'école François Williams qui s'occupera de répartir les montants à quatre étudiants différents.

198-05-10 NOMINATION DE NATHALIE POITRAS, À LA TABLE DE CONCERTATION INTERSECTORIELLE ENFANCE FAMILLE DU TERRITOIRE DU CLSC DES SEIGNEURIES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU de nommer la conseillère, madame Nathalie Poitras, pour représenter la municipalité de Saint-Amable, à la table de concertation intersectorielle enfance famille du territoire du CLSC des Seigneuries.

199-05-10 TRAITEMENT CONTRE LES INSECTES AU PARC LE ROCHER.

CONSIDÉRANT qu'il y a beaucoup de maringouins au parc Le Rocher et qu'il serait pertinent de faire appliquer un traitement afin d'en éliminer une grande partie;

CONSIDÉRANT qu'une compagnie offre un produit à base d'ail pour permettant d'éliminer les maringouins et de chasser les tiques, puces, moustiques et mouches noires;

CONSIDÉRANT que ce traitement ne contient aucune substance chimique et nocive;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'octroyer le contrat pour le contrôle des moustiques au parc Le Rocher, à la compagnie Contrôle moustiques, au coût de 2 400.\$ plus taxes pour trois traitements.

200-05-10

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

- M. Francis Comtois, 511, rue Émile : S'informe du dossier rétroactif des maisons lézardées.
- Mme Maggy Lamarche, 402, des Martinets : S'informe du dossier des infrastructures sur la rue Auger et de l'engagement des étudiants.
- M. Courtemanche, rue du Souvenir : S'informe du dossier de l'éclairage sur la rue Dolorès, du règlement pour les ventes de garage, du déménagement de l'hôtel de ville et de la réparation du toit de la salle municipale.
- Mme Johanne Goulet, 330, Mgr Coderre : Se plaint qu'il y a de la boue sur sa rue.
- M. Dave Miller, 810, rue de Marseille : Mentionne qu'il aimerait que la municipalité permette les feux de foyers extérieurs aux propriétaires qui ont des grands terrains, si la municipalité veut modifier sa réglementation à ce sujet.

201-05-10

LEVÉE DE LA SÉANCE ET AJOURNEMENT.

La séance est levée à 20:50 heures, et l'ajournement de la séance est fixé au 17 mai à 21:00 heures à l'édifice Albert McDuff, 616, rue de l'Église.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance d'ajournement du conseil municipal, tenue le 17 mai 2010, à 21 :00 heures, à l'édifice Albert McDuff, 616, rue de l'Église.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ainsi que son adjointe, madame Carmen McDuff, étaient aussi présents.

Le conseiller, monsieur Pierre Vermette, était absent.

202-05-10 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur François Gamache, maire.

203-05-10 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

204-05-10 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'accepter le dépôt des rapports des chefs de services pour les services d'administration générale, incendie, loisirs, travaux publics et trésorerie.

205-05-10 MANDAT DE SIGNATURE, UTILISATION DE LOCAUX AU CENTRE D'ENTRAIDE BÉNÉVOLE DE SAINT-AMABLE.

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité régional pour mettre sur pied une campagne de sensibilisation pour contrer la consommation de stupéfiant;

CONSIDÉRANT qu'un local doit être disponible pour que des professionnels de ressources externes puissent rencontrer des gens afin de leur venir en aide et les informer concernant la consommation de stupéfiants;

CONSIDÉRANT que des locaux sont disponibles au Centre d'Entraide Bénévole de Saint-Amable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de mandater le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, à signer pour et au nom de la Municipalité, un protocole d'utilisation de locaux avec le Centre d'Entraide Bénévole de Saint-Amable.

206-05-10 ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 7 : CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE /HÔTEL DE VILLE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 7, dans le projet, Construction d'une bibliothèque et hôtel de ville, tel que recommandé par monsieur Jean-Yves Lajoie, Chargé de projets, en date du 17 mai 2010.

Le montant dû à l'entrepreneur, Groupe Geysler inc. est de 353 120.55\$ taxes incluses.

207-05-10 MISE À PIED DE DANNY LIZOTTE AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de mettre à pied monsieur Danny Lizotte, au poste d'agent de communication en date du 11 mai 2010.

208-05-10 ACCORDER LE CONTRAT POUR L'AMEUBLEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE.

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour la fourniture, la livraison et l'installation de l'ameublement du futur hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 mai 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'accorder le contrat de fourniture, livraison et l'installation de l'ameublement de l'hôtel de ville, à Groupe Focus inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 87 977.\$ plus taxes.

Un dépôt de 30% de la facture sera versé à Groupe Focus inc. en date de la présente.

209-05-10 AUTORISATION DE FORMATION CONCERNANT LA GESTION DE L'AIR.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de défrayer les frais d'inscription de 500.\$, pour une formation suivie par monsieur Sylvain St-Pierre, directeur du service incendie concernant la Gestion de l'air, offerte à Saint-Amable, les 6 et 7 avril dernier.

210-05-10 PAIEMENT D'UNE PARTIE DE CLÔTURE MITOYENNE POUR LES PROPRIÉTÉS SUIVANTES : 348, 352 ET 668, RUE DES MARTINETS.

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 348, 352 et 668, rue des Martinets ont fait installer une clôture mitoyenne entre leur propriété et le terrain de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que le coût d'achat et d'installation d'une clôture mitoyenne soit assumé à 50% par chacun des propriétaires mitoyens;

CONSIDÉRANT la vérification de la conformité par le service d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de rembourser 50% du coût de la clôture mitoyenne, pour les propriétés suivantes :

| | |
|--------------------------|----------|
| 348, rue des Martinets : | 419.43\$ |
| 352, rue des Martinets: | 419.43\$ |
| 668, rue des Martinets : | 418.01\$ |

211-05-10 AUTORISER LES ANIMATEURS DU CAMP DE JOUR À SUIVRE UN COURS DE PREMIERS SOINS.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'autoriser, huit (8) animateurs de camp de jour à participer à une formation relative aux premiers soins, le 29 mai prochain au local d'animation de la bibliothèque municipale

Les frais d'inscription de 50.\$ plus taxes par personne, seront défrayés par la municipalité.

212-05-10 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA FAMILLE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter le dépôt du procès-verbal du comité consultatif de la famille, daté du 28 avril 2010.

213-05-10 ENGAGEMENT D'UN CONCIERGE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT la mise à pied de monsieur Raymond Chartré au poste de concierge ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'engager madame Mélanie Perron, au poste de concierge de la Municipalité de Saint-Amable.

214-05-10 ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS POUR LES PARCS ET LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'engager Jean-Guy Lallement, Imad Boutinzal Eddine, Jesse Bahl Lantin et Tommy Despatie, comme étudiants pour les parcs et le service des Travaux publics.

215-05-10 DÉPÔT DE DEUX RAPPORTS COMPARATIFS DE L'ANNÉE 2010.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter le dépôt de deux rapports comparatifs de l'année 2010, soit le premier comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent au cours de la période correspondante soit au 31 mars et le second comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget, tel que présentés par madame Josée Desmarais, directrice à la trésorerie.

216-05-10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 919, RUE RANCOURT.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le 919, rue Rancourt;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour le 919, rue Rancourt, quant à la profondeur des lots projetés 194-175 à 194-177, soit 27.43 mètres et 29.72 mètres respectivement au lieu de 30 mètres, tel que requis au règlement de lotissement 386-97, article 6.1.7.

217-05-10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 659, RUE DE L'ÉGLISE.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le 659, rue de l'Église;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour le 659, rue de l'Église, en ce qui a trait à la marge avant des lots projetés 194-173 et 194-174, soit 14.32 mètres au lieu de 15 mètres, ainsi que la superficie desdits lots, soit 436.6 mètres carrés au lieu de 450 mètres carrés, tel que requis au règlement de lotissement 386-97, article 6.1.7.

218-05-10 MANDAT DE SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES POUR L'ORGANISATION D'UN DERBY DE DÉMOLITION.

CONSIDÉRANT l'acceptation par la municipalité pour la tenue d'un derby de démolition, au parc le Rocher, le 14 août 2009;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber, ou en son absence, son adjointe madame Carmen McDuff, à signer pour et au nom de la municipalité, un protocole d'entente avec les responsables de la tenue du derby de démolition, organisé par l'Association des Gens d'Affaires, qui sera tenu le 14 août 2010 ou le 15 août 2010, en cas de pluie, au parc le Rocher.

219-05-10 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 644-10 AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RBF 15 À MÊME LES ZONES RA 26 et RBF 16.

Monsieur le conseiller Mario McDuff donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement modifiant le plan de zonage , feuillet 2 de 2, en ce qui a trait à l'agrandissement de la zone résidentielle multifamiliale de faible densité, identifiée au plan de zonage par le sigle RBF 15, à même la zone résidentielle unifamiliale isolée, identifiée au plan de zonage par le signe RA 26, et la zone multifamiliale de faible densité, identifiée au plan de zonage par le sigle RBF 16.

220-05-10 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 644-10 AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RBF 15 À MÊME LES ZONES RA 26 ET RBF 16.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'adopter le 1^{er} projet de règlement numéro 644-10 modifiant le plan de zonage, feuillet 2 de 2, en ce qui a trait à l'agrandissement de la zone résidentielle multifamiliale de faible densité, identifiée au plan de zonage par le sigle RBF 15, à même la zone résidentielle unifamiliale isolée, identifiée au plan de zonage par le signe RA 26, et la zone multifamiliale de faible densité, identifiée au plan de zonage par le sigle RBF 16.

221-05-10 NOMINATION DE MADAME NATHALIE POITRAS AU COMITÉ DE SÉLECTION AU FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de nommer madame Nathalie Poitras, conseillère pour siéger au comité d'analyse et de sélection au Fonds régional d'investissement jeunesse.

222-05-10 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAR LES FILLES D'ISABELLE POUR UNE INITIATION.

CONSIDÉRANT l'organisation d'une collation (initiation) par les Filles d'Isabelle de Saint-Amable, le 30 avril 2011;

CONSIDÉRANT que les Filles d'Isabelle demandent à la municipalité de défrayer les frais d'utilisation et de nettoyage de la salle de l'école pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter de défrayer les frais reliés à l'utilisation et au nettoyage de la salle de l'école François Williams, à l'occasion d'une journée de collation (initiation) organisée par les Filles d'Isabelle, le 30 avril 2011.

223-05-10 PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL LA RELÈVE À L'OCCASION DE LA FÊTE NATIONALE.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'acheter une publicité d'une page en couleurs, dans le journal La Relève pour les deux éditions, soit celle couvrant le territoire de notre MRC et celle du territoire de Boucherville et Longueuil, à l'occasion de la Fête nationale, au coût de 1616.\$ plus taxes.

224-05-10 MANDAT À ME JODOIN, NOTAIRE, CESSIION DE RUES DE TROIS PROMOTEURS.

IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de mandater Me Nathalie Jodoin, notaire, à préparer des actes de cessions de rues dans les projets domiciliaire effectués par trois promoteurs, soit Construction GDW, Service de Rénovation R.S. et Duralsco Habitation.

Le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, son autoriser à signer, pour et au nom de la Municipalité, lesdits actes de cessions et tous documents s'y rattachant.

225-05-10

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

- M. McDuff, rue Principale : Vient discuter de la lettre qu'il a reçue pour le nettoyage de son terrain.

- Mme Suzie Cooke, rue Croissant Daoust: Demande des nouvelles dans le dossier d'exploitation de la carrière Demix, s'informe du réseau de piste cyclable. Aimerais une amélioration des modules de jeux dans le Parc Beaudry, s'informe des égouts sanitaires et félicite le conseil pour la piscine municipale.

226-05-10

LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 21:45 heures, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de procéder à la levée de la présente séance, mettant ainsi un terme à la séance régulière de mai 2010.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.